

Etes-vous renseignés sur le régime des contingents?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pays coupables d'avoir voulu inonder la France de leurs produits. Bien au contraire, il n'est pas de pays au monde qui mérite moins de voir la France se barricader contre ses importations. Le graphique que nous publions plus loin et notre article sur le commerce franco-suisse en 1931 montrent, une fois de plus, quel débouché de premier ordre la Suisse continue à constituer pour les exportations françaises.

**

Ceci dit nous laisserons nos négociateurs à leurs négociations, mais on nous permettra bien de sévir contre le principe même des contingents, parce que si ce principe peut, en théorie pure, se présenter sous des apparences séduisantes, ses applications pratiques sont toujours désastreuses, même lorsqu'elles sont maniées avec les meilleures intentions et dans les meilleures conditions.

Un gouvernement, quel qu'il soit, qui applique un système de contingentement vous en vante la souplesse qui permet de régler la protection, d'un jour sur l'autre pour ainsi dire, selon la nécessité économique du moment. Mais c'est précisément cette souplesse et les variations de réglementation qu'elle permet, qui détruisent dans le mouvement normal des échanges cette condition précieuse entre toutes : la stabilité.

La stabilité, sous un régime de contingents, est sans cesse menacée. Elle est menacée par l'arbitraire qui préside, même inconsciemment et sans mauvaise intention, à la fixation du montant des contingents. Elle est menacée par les variations saisonnières de ce montant, par les complications administratives qui ajoutent des difficultés bureaucratiques aux complications accumulées que constituent déjà les répartitions du montant des contingents par année, ou par semestre, ou par trimestre, et par pays. Ensuite, dans chaque pays les complications président encore à la répartition entre les exportateurs; mais nous n'en finirions jamais s'il fallait cataloguer toutes les complications de cet odieux système.

**

Si encore le système des contingents atteignait son but (qui est de réglementer les importations), sans avoir sur le commerce lui-même des effets désastreux! Mais voyez en France comment ce régime réduit les recettes des compagnies de chemin de fer, des compagnies de navigation et des ports. Et voyez, plus loin la conclusion de notre article sur le commerce extérieur de la France.

**

Le régime des contingents a déjà fait bien du mal à la Suisse quand ce ne serait qu'en l'amenant à le pratiquer comme elle avait été obligée de le faire durant la guerre.

Mais la Suisse ne s'y est pas volontiers résignée. Au parlement suisse, M. le D^r Wetter a par-

faitement exprimé le sentiment des commerçants et industriels suisses, lorsqu'au moment d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir d'appliquer aux importations toutes les mesures restrictives qu'il jugerait indispensables, il faisait cette remarque :

« Nous avouons ouvertement et clairement que nous sommes obligés de prendre aujourd'hui cette mesure alors que nous sommes persuadés que le principe qui lui sert de base est faux. » Et il ajoutait : « J'ai l'impression d'avaler une pilule amère parce que je me rends compte clairement qu'il s'agit de prendre une mesure dont nous savons que les effets contribueront encore à aggraver la situation économique générale ».

La vérité est, en effet, que toutes les mesures de restriction inspirées par la crise sont devenues les causes principales de sa prolongation.

M. T.

Recettes des Chemins de fer français

Réseaux	1931	1931	Différence en 1931
—	—	—	—
Voici les chiffres en millions de francs :			
Alsace-Lorraine	1.135	967	— 168
Est	2.275	1.986	— 289
Etat	2.210	2.117	— 93
Midi	955	872	— 83
Nord	2.539	2.315	— 224
Orléans	2.075	1.980	— 95
P.-L.-M.	4.281	3.812	— 469
P.-L.-M. Algériens	152	128	— 24
Total	15.622	14.177	— 1.445

Le recul de 1931 par rapport à 1930 est d'à peu près 10 %, alors qu'en 1930, par rapport à 1929, la moins-value n'avait été que de 1,03 %.

Le début de l'année 1932, loin de présenter une amélioration, a marqué au contraire une nouvelle et forte diminution des recettes des chemins de fer et cette aggravation atteint surtout les réseaux industriels tels que le Nord et l'Est dont la diminution en janvier et au début de février, atteint 27 et 22 % par rapport aux semaines correspondantes de 1931.

Etes-vous renseignés sur le régime des contingents?

Le régime des importations contingentées étant sujet à des variations presque quotidiennes, la plupart des maisons de commerce qui importent des produits étrangers éprouvent les plus grandes difficultés à connaître, en temps utile, les listes de produits nouvellement contingentés et à suivre les modifications que subissent les conditions d'application du régime, les montants des contingents ou les formalités à remplir.

La Chambre de Commerce suisse en France, qui a suivi le développement de ce régime dès le début, invite les maisons suisses qui exportent en France, ainsi que les maisons françaises qui importent des produits suisses, à recourir à la documentation complète qu'elle a réunie et qu'elle tient au courant, jour après jour.